

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE MÉKINAC

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉNUMÉRÉS DANS LES PAGES CI-JOINTES (Annexe 1) :

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis sur le territoire de la MRC de Mékinac portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 3 septembre 2020.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au greffe de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac à l'adresse suivante :

Cour municipale de la MRC de Mékinac
560, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec, G0X 3H0
Téléphone : 418-365-5151
Télécopieur : 418-365-7377
Courriel : courmunicipale@mrcmekinac.com

À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS DE L’AFFICHAGE PUBLIC DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.

DONNÉ à Saint-Tite, ce 3 septembre 2020



Le greffe de la cour municipale.